

Les nouvelles orientations politiques modifieront les futures décisions



Colombe

Pas de centre d'enfouissement sur la communauté de communes

Lors du dernier conseil communautaire, le premier point abordé fut le vote d'une subvention à l'unité locale de la Croix Rouge pour le renouvellement de leur ambulance, adopté à l'unanimité.

Didier Rambaud, président, explique que le conseil syndical du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire a acté la dissolution dudit syndicat à la date du 1er janvier 2016. Il rappelle que l'évolution de la politique contractuelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec les territoires implique, dès 2016, la suppression des Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes au profit de Contrats d'aménagements territoriaux. L'existence du Syndicat mixte, structure de mutualisation, n'est plus considérée comme nécessaire par les intercommunalités membres, qui ont la possibilité de prendre de nouvelles compétences et de faire perdurer les actions portées, jusqu'à présent, par le Syndicat.

Cette disparition du Syndicat mixte de Bièvre Valloire modifie les orientations politiques portées sur de nombreuses actions. Parmi les principales : l'adhésion à Initiative Bièvre Valloire, l'Ageden, le Tacot... Chaque thématique sera traitée dans les commissions compétentes.

Motion de soutien à la commune d'Izeaux

Afin de mieux comprendre les orientations de la Région Yannick Neuder, vice-président à la région Auvergne-Rhône-Alpes sera présent lors du prochain conseil communautaire.

Concernant la collecte des ordures ménagères la communauté de communes va lancer un nouveau marché. Elle sera aidée pour la réalisation du cahier des charges par le bureau d'étude Girus.

Lors des questions diverses, Didier Rambaud propose au conseil d'adopter une motion de soutien à la commune d'Izeaux contre le Centre d'Enfouissement Technique, qui pourrait voir jour, suite à l'extension de la carrière, celle-ci étant nécessaire. Didier Rambaud propose au conseil communautaire d'apporter son soutien à la commune d'Izeaux contre ce projet d'ouverture d'une part, au titre de la salubrité publique et d'autre part au titre du principe de précaution, de solliciter le préfet de l'Isère pour le retrait du droit d'exploitation du CET à la société "Fernand Lely et fils", facilitant ainsi l'acceptation de l'extension de la carrière par la population, carrière d'intérêt général pour le développement de la Région, de solliciter la société "Eiffage" pour qu'elle appuie cette demande et d'interroger la société "Fernand Lely et fils" pour connaître leurs intentions futures.